

AVIS D'INSCRIPTION

CHEMINEMENT ANTÉRIEUR		20 mars 2018		CHEMINEMENT ULTÉRIEUR	
CVE		CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)	X	CE	
SCR		COMITÉ EXÉCUTIF (EX)		CA	
CE	X	COMMISSION DES ÉTUDES (CE)		EX	
CONSEIL ACADÉMIQUE		SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES (SCR)		UQ	
		COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE (CVE)			

DOSSIER CONFIDENTIEL

Intitulé du dossier Modifications à la Direction de l'Université	4.3 Point
--	-----------

Responsable du dossier Madame Magda Fusaro, rectrice	Signature 	Date le 9 mars 2018
--	---	-------------------------------

Préparé par Sébastien Drolet, conseiller au Rectorat

Cet avis d'inscription concerne un contrat que le Service des affaires juridiques a déclaré adéquat quant à ses aspects juridiques

DOCUMENT ANNEXÉ
- Projet de résolution - Résolution adoptée par la Commission des études le 6 mars 2018

OBJECTIF Pour information Pour recommandation Pour adoption

RECOMMANDATION OU AVIS
Adopter le projet de résolution ci-joint.

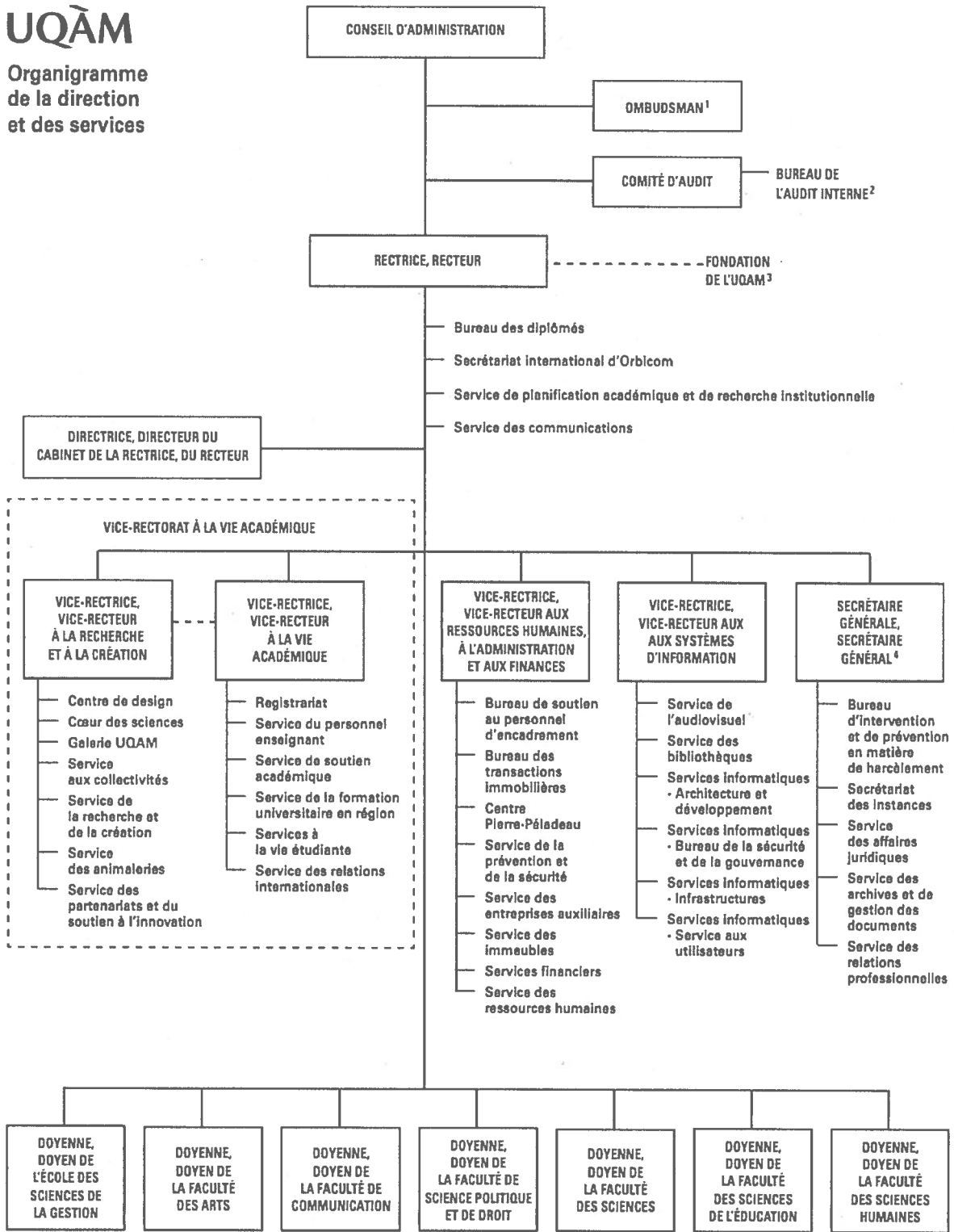
Direction de l'UQAM : éléments contextuels

Le 26 mai 2015, le Conseil d'administration adoptait une résolution (2015-A-16761) concernant la réorganisation de la Direction de l'Université. Cette résolution prévoyait notamment l'abolition du Vice-rectorat à la vie universitaire et du poste de vice-rectrice, vice-recteur aux Études et à la vie étudiante ainsi que la création d'un poste de vice-rectrice, vice-recteur au Développement. Dans la foulée des compressions budgétaires, ce dernier poste a toutefois été aboli par le Conseil d'administration le 24 mai 2016 (résolution 2016-A-17100).

Les modifications apportées à l'organisation de la Direction depuis 2015 ont permis à l'Université de réaliser d'importantes économies de masses salariales, qui ont contribué à l'atteinte du Plan de résorption du déficit 2016-2019 conclu avec le gouvernement du Québec. En revanche, l'abolition du Vice-rectorat à la vie universitaire a eu pour effet de séparer le groupe de services dédiés à la gestion des ressources humaines en les répartissant sous trois unités différentes : Secrétariat général, Vice-rectorat aux ressources humaines, à l'administration et aux finances et Vice-rectorat à la vie académique.

Depuis les changements survenus en 2015-2016, l'organigramme de la Direction de l'UQAM présente la structure suivante :

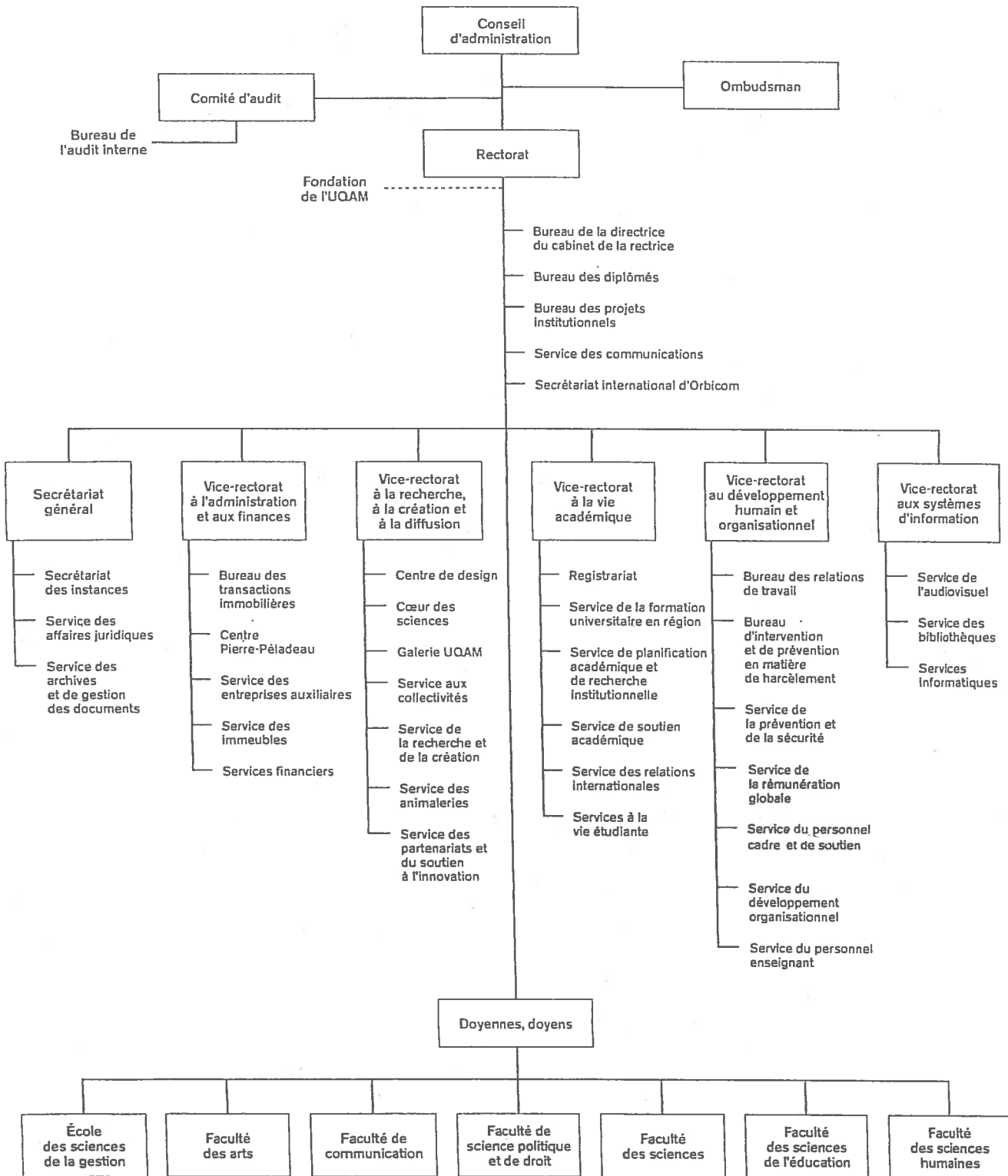
UQÀM
 Organigramme
 de la direction
 et des services



Lors de son allocution inaugurale prononcée le 24 janvier 2018, la rectrice a présenté les grandes lignes d'un projet de modifications à la Direction comportant notamment la **création d'un Vice-rectorat au développement humain et organisationnel** et la **transformation du Bureau de la vice-rectrice à la Recherche et à la création** en un vice-rectorat à part entière. Elle a obtenu l'avis de la Commission des études qui a recommandé à la majorité ce projet, tel qu'en fait foi la résolution du 6 mars 2018 annexée. Par cet avis d'inscription, elle souhaite faire adopter ces modifications à la Direction par le Conseil d'administration.

Les modifications proposées conduiraient à un réaménagement de l'organigramme de la Direction et des services afférents. Le projet d'organigramme, présenté ci-dessous, introduit les changements proposés :

UQÀM



Vice-rectorat au développement humain et organisationnel (VRADHO)

Les enjeux liés au développement humain et organisationnel sont prioritaires, l'Université étant non seulement un milieu de travail et d'études, mais également, un milieu de vie pour la communauté universitaire. Afin de favoriser le développement harmonieux de l'institution, au bénéfice des personnes qui y œuvrent, y étudient ou la fréquentent, la rectrice souhaite créer un Vice-rectorat au développement humain et organisationnel. Ce vice-rectorat se verra confier des responsabilités de gestion du personnel et de soutien au développement de carrière, bien sûr, mais aussi, des mandats en matière de promotion de la santé physique et mentale, de perfectionnement et de reconnaissance du personnel, de prévention de la violence et de qualité de l'environnement. Il aura sous sa responsabilité les services suivants :

- Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement;
- Bureau de soutien au personnel d'encadrement;
- Service de la prévention et de la sécurité
- Service des relations professionnelles;
- Service des ressources humaines;
- Service du personnel enseignant.

L'attention portée au développement organisationnel pourrait nous conduire à renommer certaines unités, à en regrouper ou encore à envisager la création de nouveaux services, tel un service dédié à la santé et à la qualité de vie au travail. Cependant, il conviendra d'abord de procéder à la nomination d'une vice-rectrice, d'un vice-recteur avant de prendre des décisions finales à cet égard.

Vice-rectorat à l'administration et aux finances (VRAF)

La création du Vice-rectorat au développement humain et organisationnel aura pour effet d'entraîner des modifications à la configuration de l'actuel Vice-rectorat aux ressources humaines, à l'administration et aux finances qui devra être renommé Vice-rectorat à l'administration et aux finances. Demeureront sous sa responsabilité, les services suivants:

- Bureau des transactions immobilières;
- Centre Pierre-Péladeau;
- Service des immeubles;
- Service des entreprises auxiliaires;
- Services financiers.

Vice-rectorat à la recherche, à la création et à la diffusion (VRRCD)

Afin d'assurer le plein déploiement de la recherche et de la création à l'UQAM, la rectrice souhaite remplacer le Bureau de la vice-rectrice à la recherche et à la création, qui relève actuellement du Vice-rectorat à la vie académique, par un vice-rectorat autonome, placé directement sous la juridiction du Rectorat et regroupant les mêmes unités :

- Centre de design;
- Cœur des sciences;
- Galerie UQAM;
- Service aux collectivités;
- Service de la recherche et de la création;
- Service des animaleries;
- Service des partenariats et du soutien à l'innovation.

Par ailleurs, afin de témoigner de la volonté et de la tradition de l'UQAM de mettre le savoir et la culture à la disposition de la Cité et des collectivités, ce nouveau vice-rectorat prendra le nom de Vice-rectorat à la recherche, à la création et à la diffusion.

Vice-rectorat à la vie académique (VRVA)

Le Vice-rectorat à la vie académique aura dorénavant sous sa responsabilité le Service de planification académique et de recherche institutionnelle, qui relève actuellement du Rectorat. Le fait que la grande majorité des mandats confiés à ce service l'amènent à travailler en étroite collaboration avec les unités qui relèvent du Vice-rectorat à la vie académique justifie ce transfert. Considérant que le Service du personnel enseignant relèvera désormais du Vice-rectorat au développement humain et organisationnel, le Vice-rectorat à la vie académique aura la responsabilité des unités suivantes :

- Registrariat;
- Service de la formation universitaire en région;
- Service de planification académique et de recherche institutionnelle;
- Service de soutien académique;
- Service des relations internationales;
- Services à la vie étudiante.

Secrétariat général (SG)

Le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement et le Service des relations professionnelles étant désormais intégrés au Vice-rectorat au développement humain et organisationnel, le Secrétariat général aura le mandat d'accompagner les trois unités suivantes :

- Secrétariat des instances;
- Service des affaires juridiques;
- Service des archives et de gestion des documents.

Vice-rectorat aux systèmes d'information (VRSI)

Les modifications proposées par la rectrice ne touchent pas le Vice-rectorat aux systèmes d'information, qui conserve sa juridiction sur les services suivants :

- Service de l'audiovisuel;
- Service des bibliothèques;
- Services informatiques.

Rectorat

La rectrice souhaite enfin créer un Bureau des projets institutionnels rattaché au Rectorat. Il répond à la nécessité de doter l'Université d'une structure qui favorise une meilleure synergie des informations, la mise en commun des expertises et la collaboration intersectorielle. Ce Bureau aurait pour mandat d'assurer la coordination des grands projets institutionnels qui demandent une approche concertée et transversale. Il importe toutefois de noter que la création du Bureau des projets institutionnels est conditionnelle à ce que sa mise sur pied puisse se faire à coût nul pour l'Université.

Étant donné le transfert du Service de planification académique et de recherche institutionnelle au Vice-rectorat à la vie académique, les unités suivantes relèveront du Rectorat :

- Bureau des diplômés;
- Bureau des projets institutionnels;
- Secrétariat international d'Orbicom;
- Service des communications.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Projet de résolution

Modifications à la Direction de l'UniversitéRÉSOLUTION 2018-A-XXXX

ATTENDU les documents déposés comportant notamment une proposition de modifications à la Direction de l'Université formulée par la rectrice, Magda Fusaro;

ATTENDU la présentation faite en séance par la rectrice;

ATTENDU la volonté de la Direction de renforcer les priorités liées au développement humain et organisationnel;

ATTENDU le souhait d'insuffler un nouvel essor à la recherche, à la création et à la diffusion;

ATTENDU la résolution 2018-CE-XXXX adoptée le 6 mars 2018 par laquelle la Commission des études a recommandé au Conseil d'administration l'adoption des modifications proposées;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

IL EST PROPOSÉ par _____, appuyé par _____, que le Conseil d'administration :

1. CRÉE un nouveau Vice-rectorat au développement humain et organisationnel, intégrant le Service des ressources humaines, le Service du personnel enseignant, le Bureau de soutien au personnel d'encadrement, le Service des relations professionnelles, le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement et le Service de la prévention et de la sécurité;
2. MODIFIE le nom du Vice-rectorat aux ressources humaines, à l'administration et aux finances pour qu'il devienne le Vice-rectorat à l'administration et aux finances;
3. DÉTACHE le Bureau de la vice-rectrice à la recherche et à la création du Vice-rectorat à la vie académique, sans modifier ses responsabilités, et le RENOMME Vice-rectorat à la recherche, à la création et à la diffusion;
4. CONFIE au Vice-rectorat à la vie académique la responsabilité du Service de planification académique et de recherche institutionnelle;
5. CRÉE un Bureau des projets institutionnels rattaché au Rectorat qui se verra entre autres confier la coordination d'initiatives transversales d'envergure;
6. AUTORISE la mise en œuvre des modifications dès que la révision du Règlement no 2 aura été effectuée.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMMISSION DES ÉTUDES

Projet de résolution

Modifications à la Direction de l'Université

RÉSOLUTION 2018-CE-XXXX

ATTENDU les documents déposés comportant notamment une proposition de modifications à la Direction de l'Université formulée par la rectrice, Magda Fusaro;

ATTENDU la présentation faite en séance par la rectrice;

ATTENDU la volonté de la Direction de renforcer les priorités liées au développement humain et organisationnel;

ATTENDU le souhait d'insuffler un nouvel essor à la recherche, à la création et à la diffusion;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

IL EST PROPOSÉ par _____, appuyé par _____, que la Commission des études :

RECOMMANDE au Conseil d'administration :

1. DE CRÉER un nouveau Vice-rectorat au développement humain et organisationnel, intégrant le Service des ressources humaines, le Service du personnel enseignant, le Bureau de soutien au personnel d'encadrement, le Service des relations professionnelles, le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement et le Service de la prévention et de la sécurité;
2. DE MODIFIER le nom du Vice-rectorat aux ressources humaines, à l'administration et aux finances pour qu'il devienne le Vice-rectorat à l'administration et aux finances;
3. DE DÉTACHER le Bureau de la vice-rectrice à la recherche et à la création du Vice-rectorat à la vie académique, sans modifier ses responsabilités, et de le RENOMMER Vice-Rectorat à la recherche, à la création et à la diffusion;
4. DE CONFIER au Vice-rectorat à la vie académique la responsabilité du Service de planification académique et de recherche institutionnelle;
5. DE CRÉER un Bureau des projets institutionnels rattaché au Rectorat qui se verra entre autres confier la coordination d'initiatives transversales d'envergure;
6. DE DEMANDER la mise à jour conséquente du Règlement no 2 de régie interne.